**LE COMITÉ D'ATTRIBUTION DU LABEL IHAB**

Le Comité d'Attribution du Label « Ami des Bébés » comprend un représentant de chacun des organismes suivants:

- Comité Français pour l’UNICEF
- Commission Nationale de la Naissance et de la Santé de l’Enfant (CNNSE)
- Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité (FFRSP)
- Collège National des Gynécologues Obstétriciens de France (CNGOF)
- Société Française des Néonatologie (SFN)
- Société Française de Médecine Périnatale (SFMP)
- Société Française de Pédiatrie (SFP)
- Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA)
- Collège National des Sages-Femmes (CNSF)
- Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des
Étudiantes (ANPDE)
- Association Nationale des Auxiliaires Puéricultrices (ANAP)
- Professionnel d'une maternité labellisée
- Coordination Française pour l’Allaitement Maternel (CoFAM)
- La Leche League France
- Solidarilait National
- Référente scientifique de l'IHAB
- Club des Anesthésistes réanimateurs en Obstétrique (CARO)
- Association Nationale des Sages-Femmes Coordinatrices (ANSFC)